

2017-01-19

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Centrale des crédits aux particuliers: évolutions importantes en 2016

A la fin 2016, la Centrale recense 6 256 394 emprunteurs et 11 299 140 crédits, ce qui représente une augmentation de 0,4 % par rapport à 2015.

Au cours de l'année, 1 627 006 nouveaux contrats de crédit ont été enregistrés. Le nombre de nouveaux contrats de crédits hypothécaires s'est contracté de 15,5 % par rapport à 2015, mais reste largement supérieur aux années précédentes. Les taux bas continuent à pousser les emprunteurs à refinancer leur crédit hypothécaire. Il est à noter qu'un refinancement "interne" auprès du même prêteur est considéré comme un nouveau crédit pour la Centrale. Les premiers mois de l'année ont montré un ralentissement du nombre de nouveaux crédits hypothécaires mais le reste de l'année a connu à nouveau une augmentation progressive. Finalement, ce sont 524 893 nouveaux crédits hypothécaires qui ont été enregistrés en 2016.

En outre, 666 675 nouveaux prêts à tempérament (+ 11,7 %) et 78 845 nouvelles ventes à tempérament (+ 7,6 %) ont été enregistrés. Enfin, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit affiche une baisse de 6,1 % pour atteindre 356 593 contrats.

En 2016, 155 519 nouveaux retards de paiement ont été enregistrés à la Centrale. C'est un recul de 4,0 % par rapport à l'année précédente, principalement dû à une diminution des nouveaux défauts de paiement dans les ouvertures de crédit (- 7,3 %). D'autre part, plus d'emprunteurs ont réussi à régulariser leur arriéré (+ 3,7 %). Néanmoins, fin 2016, le nombre total de crédits défaillants non régularisés est en augmentation de 1,5 % et s'élève à 555 936. Toutefois, cette progression apparaît seulement dans les ouvertures de crédit, tandis que toutes les autres formes de crédit connaissent une baisse.

Malgré la croissance du nombre de défauts de paiement, le montant total des arriérés régresse de 1,1 % à 3,1 milliards d'euros. Le montant moyen d'arriéré par contrat diminué de 2,6 % pour s'établir à 5 610 euros. Ventilé par type de crédit, le montant moyen des arriérés progresse uniquement pour les crédits hypothécaires tandis qu'il recule tant pour les prêts à tempérament que pour les ventes à tempérament et les ouvertures de crédit. L'importance de l'arriéré varie fortement selon le type de crédit. Ainsi, le crédit hypothécaire présente le montant d'arriéré le plus élevé, car le montant du crédit est lui-même très important. Lorsqu'un crédit défaillant est dénoncé, l'ensemble du montant dû est exigible, ce qui augmente considérablement le montant du défaut. Le montant moyen de l'arriéré s'élève à 3 350 euros pour un crédit à la consommation et à 41 373 euros pour un crédit hypothécaire.

Le nombre de procédures en cours en règlement collectif de dettes a baissé de 2,1 %, pour atteindre 95 569 dossiers. Les tribunaux ont communiqué 15 355 nouveaux dossiers (- 3,3 %).

Le nombre de consultations par les prêteurs a diminué de 3,7 % en 2016 et s'établit à 8,4 millions. Ceci correspond à une moyenne de 32 324 consultations par jour ouvrable. Dans 6,6 % des cas, la personne sur qui portait la consultation était enregistrée pour un défaut de paiement et/ou un règlement collectif de dettes.

Enfin, les consommateurs souhaitant connaître leurs données personnelles ont effectué 286 990 consultations.

Le rapport statistique de la Centrale des crédits aux particuliers est disponible sur le site web de la Banque nationale de Belgique (www.nbb.be).